



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{ère} séance du mardi 28 juin 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

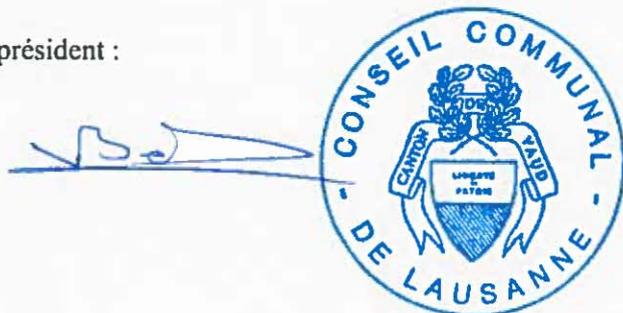
- vu le rapport-préavis N° 2017/33 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Matthieu Carrel intitulé « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit août deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :